



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 48870

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat s'il est envisagé de réviser l'arrêté du 4 décembre 1984 fixant les rémunérations des personnels de l'éducation nationale assurant la gestion des cantines municipales afin de permettre une meilleure rétribution prenant en compte la CSG et la RDS qui sont venues grever les taux en vigueur depuis seize ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48870

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4103